



L'APERÇU DE...

Luc FOUTRY
Président de Pévèle Carembault
Maire d'Attiches

En 10 ans d'existence, à force de débat, de dialogue, de travail et d'engagement, les élus communautaires ont fait de Pévèle Carembault une réalité tangible et indiscutable.

Ensemble, nous concrétisons chaque jour un peu plus notre projet de territoire. Nous avons créé de nouvelles centralités pour les habitants (Le Chant de l'Eau, Terrabundo...), préservé les terres agricoles en reportant nos projets économiques sur le site de l'ancienne usine AGFA, lancé de nouveaux services à la population, notamment pour la mobilité (schéma cyclable, transport à la demande), et fait des choix courageux en matière de collecte des déchets pour baisser les volumes et contrôler les coûts.

Ensemble, nous construisons également notre PLUi : un sujet qui pouvait sembler difficile mais que nous travaillons pourtant aujourd'hui à 38 communes avec méthode et écoute.

L'intercommunalité, c'est le lieu du compromis : nous avons pu réaliser tout cela grâce à une culture ancrée du débat et à une proximité conservée auprès des communes, mais aussi grâce à des partenariats structurants, comme celui avec l'ADULM, et bien sûr grâce au dynamisme du territoire et à la vivacité de sa société civile.

Notre projet de territoire, qui couvrait la période 2016-2026, a prouvé toute sa cohérence. Il devra être renouvelé. Nous maintiendrons l'esprit d'un développement toujours plus durable en nous appuyant sur notre action en matière d'économie circulaire et en soutenant une filière agricole de qualité via notre Projet Alimentaire Territorial.

L'EXPO DU MOIS

EXTRAIT DE L'EXPOSITION « PLUI » CONÇUE POUR LES 10 ANS DE LA CCPC

CAMPAGNE MODERNE, TERRE D'AVENIR LE P.L.U.I.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : C'EST QUOI ?

LE PRINCIPE

→ **UNE BOÎTE À OUTILS POUR DESSINER L'AVENIR DU TERRITOIRE**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document cadre qui définit et planifie l'usage du sol sur le territoire à l'horizon 2035. Il vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants et les ressources du territoire, et en conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales. Il constitue à ce titre à la fois un document stratégique, portant une vision collective pour l'avenir du territoire, et un document réglementaire, qui détermine les outils à mettre en œuvre pour concrétiser ses ambitions.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

... document de planification stratégique du territoire à l'horizon 2035...

LOCAL

... élaboré pour et avec les 38 communes et leurs habitants...

D'URBANISME

... qui fixe les règles d'urbanisme qui s'appliquent à tous les projets de construction et d'aménagement...

INTERCOMMUNAL

... et qui se substitue aux 38 PLU communales au profit d'un document unique.

→ **UN MAILLON DE L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL**

Le PLUi doit tenir compte et traduire les objectifs de plusieurs autres législations et documents cadres édictés aux échelons supérieurs, tels que :

- Les lois votées à l'échelle nationale, telle que la Loi Climat & Résilience (2023) qui fixe d'ambitieux objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols ;
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui regroupe les 133 communes de la Métropole Européenne de Lille et de la Pévèle Carembault.

→ **LA TRADUCTION D'UNE VISION COMMUNE DES ENJEUX DU TERRITOIRE**

À l'échelle locale, le PLUi constitue un outil clé pour concrétiser le Projet de Territoire de l'intercommunalité : Plan Climat - Air - Énergie Territorial (PCAET), Plan d'Alimentation Territorial (PAT), Schéma Cyclable, stratégie économique... Il articule à ce titre avec les autres politiques sectorielles et documents stratégiques de l'intercommunalité.

Le passage de 38 PLU à un unique PLUi permettra en ce sens d'harmoniser la planification du territoire, de faciliter la mise en œuvre du Projet de Territoire, et de répondre collectivement aux enjeux auxquels il est et sera confronté.

LES AMBITIONS

→ **REPRENDRE À DE NOMBREUX OBJECTIFS D'AMÉNAGEMENT...**

HABITAT

Permettre à chacun de trouver un logement adapté à ses besoins

ECONOMIE

Soutenir le développement économique en facilitant l'accès et la croissance des entreprises

MOBILITES

Faciliter les déplacements en favorisant les modes doux et les équipements

ENVIRONNEMENT

Gérer l'espace en préservant les terres agricoles afin de maintenir une production locale

→ ... **DANS UN CONTEXTE COMPLEXE AUX NOMBREUX DEFIS :**

PROJET DE VIEILLESSEMENT DE LA POPULATION

PROJET DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

PROJET DE REQUALIFICATION CULTURELLE

LE CONTENU

S'inscrivent dans un rapport de compatibilité (OAP) ou de conformité (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...)

LE RAPPORT DE PRESENTATION

Objectif : Dresser le portrait initial du territoire sous tous ses aspects (habitat, mobilités, économie, patrimoine, environnement...)

Contenu :

- Diagnostic multithématique
- Etat initial de l'Environnement
- Indicateurs de suivi

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Objectif : Fixer les grandes orientations pour le développement du territoire et l'échelle à laquelle elles doivent être atteintes

Contenu :

- Orientations thématiques
- Objectif démographique
- Objectif de réduction de la consommation foncière

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Objectif : Traduire les orientations du PADD sur certaines thématiques ou secteurs

Contenu :

- OAP thématiques : Trame Verte et Bleue ; Mobilités ; Habitat ;
- OAP sectorielles : de l'échelle de la parcelle au quartier
- Échancier professionnel sur les ouvertures des zones à urbaniser

LE REGLEMENT

Objectif : Traduire les orientations du PADD par des règles de construction spatiales

Contenu :

- Plan de zonage
- Règlement écrit
- Prescriptions graphiques

LES ANNEXES

Objectif : Regrouper des plans et textes complémentaires et/ou qui s'imposent sur le territoire indépendamment des dispositions du PLUi

Contenu :

- Services d'utilité publique
- Liste des emplacements réservés
- Inventaire des bâtiments remarquables
- ...

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole | **Pévèle Carembault**

À l'occasion de l'évènement 10 Co' Fête célébrant les 10 ans de la Pévèle Carembault, l'Agence et le service PLUi ont co-construit une série de supports ludiques et pédagogiques (voir dossier thématique). L'ensemble de ces supports ont vocation à être pérennisés : les jeux créés rejoindront la « boîte à outils » de l'Agence comme support de dialogue avec ses partenaires autour des enjeux de la fabrique urbaine, tandis que l'exposition PLUi poursuivra dans de futures animations son rôle de sensibilisation et de concertation des habitants autour du PLUi.

Directeur de publication : **Didier DECOUPIGNY** / Responsable de publication : **Sophie HAUTCOEUR**
Rédaction : **Victoire CASSAM-CHENAI**



+33 (0)3 20 63 33 50 / Centre Europe Azur / 323 avenue du Président Hoover / 59000 Lille
adu-lille-metropole.org



L'APERÇU

de l'Agence N°39 · OCTOBRE 2024



LA PEVELE CAREMBULT SOUFFLE SES 10 BOUGIES

NOTRE DOSSIER THÉMATIQUE

→

LES ACTUALITÉS

PEUR SUR LA VILLE ... URBANISTES, AMÉNAGEURS : QUEL AVENIR AVEC L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

L'intelligence artificielle (IA) s'immisce dans de nombreux domaines et métiers, y compris ceux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Comment s'emparer progressivement du potentiel de l'IA, notamment pour l'exploitation et l'analyse de données, au cœur de nos métiers ? Comment l'IA peut nous aider à repenser les villes ? Comment accompagner les changements à venir plutôt que les subir ?

Évolution, révolution ou illusion ? L'Agence propose de partager les regards d'experts jeudi 28 novembre matin. Programme et détails à venir.



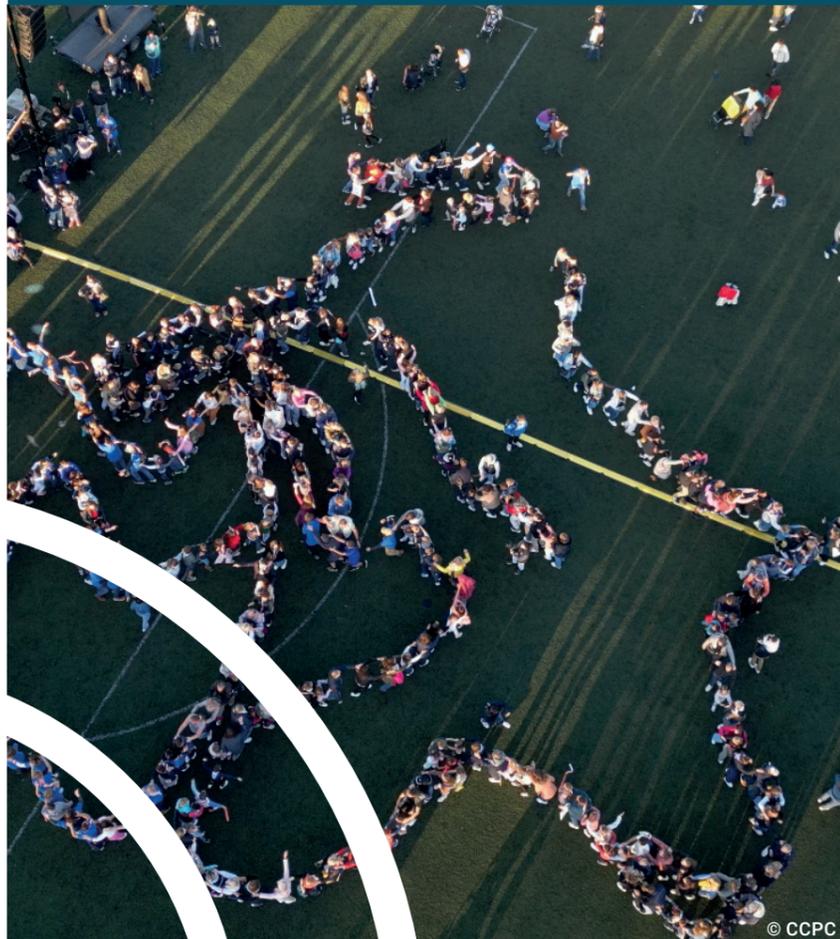
3ÈME ATELIER « COMMUNES ET GRAND GABARIT »

Dans le cadre des ateliers : « **Quelle place pour la voie d'eau dans l'économie locale ?** », organisés par la MEL en collaboration avec l'Agence, 50 participants se sont réunis à Ports de Lille, pour aborder les **opportunités économiques de demain**.

Entreprises, experts et élus ont partagé leurs regards dans 3 domaines en développement : l'économie circulaire, la logistique urbaine et le tourisme de croisière. Cette séance a permis de **prendre connaissance du volet transport de marchandise et logistique urbaine du Plan de mobilité de la MEL**, de découvrir le Port de Lille avec le Centre multimodal de distribution urbaine (CMDU) et le Terminal conteneur tri-modal et de partager les témoignages des porteurs de projets.

« EXTRAMOBILE » : UN MOTEUR DES TRANSFORMATIONS URBAINES À VENIR

L'Agence, en lien avec la MEL, a organisé une matinée d'échanges autour **des futurs projets de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) métropolitains, à présent regroupés sous le nom d'« Extramobile »**. Si ces projets participent avant tout à la mobilité durable, leur ampleur et leur insertion urbaine en font également de formidables leviers en matière de transformations urbaines et d'aménagement du territoire. Cette rencontre a permis de partager des retours d'expériences (de Strasbourg, Bordeaux et Bruxelles) et d'explorer les opportunités pour revisiter la manière de penser la ville. Le replay et les actes seront prochainement disponibles sur le site de l'Agence.



© CCPC

© ADULM

LE DOSSIER THÉMATIQUE

LA PÉVÈLE CAREMBAULT SOUFFLE SES 10 BOUGIES



En 2024, la Communauté de communes de Pévèle Carembault (CCPC) fête ses 10 ans : l'occasion de revenir sur son partenariat avec l'Agence, et notamment sur le rôle de celle-ci dans l'animation et l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), mis en avant lors de l'évènement anniversaire 10 Co'Fête, organisé par l'intercommunalité le 28 septembre dernier à l'Institut de Genech.

10 ANS, DONT 7 ANS DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE

Si l'acte de naissance officiel de la CCPC date du 1er janvier 2014, la construction d'une identité collective et du projet intercommunal est un processus de plus long terme. 38 communes ont en effet été regroupées en une unique collectivité, là où existaient auparavant 5 Communautés de communes, et une commune indépendante. De 2014 à 2016, un travail de concertation des élus et des habitants a tout d'abord été mené afin de définir les compétences de la nouvelle intercommunalité. De ce travail collaboratif a émergé un Projet de Territoire (2017) ainsi qu'une nouvelle réflexion : quid d'un PLUi pour asseoir et traduire ces ambitions communes ?

Dès 2018, l'Agence et son ingénierie en aménagement et urbanisme ont ainsi été mobilisées pour poser les piliers d'un document d'urbanisme unique aux 38 communes (études préalables sur la tâche urbaine et la trame verte et bleue, co-animation du séminaire « Faisons campagne »,

réalisation d'un pré-PADD...). Votée en décembre 2021, l'élaboration du PLUi suit aujourd'hui son cours, toujours sous la maîtrise d'œuvre de l'Agence, missionnée sur plusieurs volets :

- réalisation et rédaction des pièces du PLUi (diagnostic, PADD, OAP) ;
- études complémentaires sur les « secteurs à enjeux » du territoire ;
- appui géomatique ;
- veille juridique et réglementaire ;
- concertation et pédagogie auprès des élus et des habitants.

LA « 10 CO'FÊTE » : LE PLUi À L'HONNEUR

Dans le cadre de ce dernier volet, l'Agence a été sollicitée pour animer, aux côtés du service PLUi de l'intercommunalité, un nouveau temps de sensibilisation et de concertation de la population lors de la « 10 Co'Fête ». Une série de supports à vocation pédagogique et participative ont été créés pour l'occasion, afin d'attirer l'attention des habitants sur les enjeux d'aménagement de leur territoire, et sur le rôle de ce futur document d'urbanisme.

Pour retrouver les chiffres et les dates clés de la CCPC, consultez l'Aperçu n°31 :



Une exposition pour comprendre le PLUi et le territoire

Au sein de l'espace PLUi de l'évènement, une exposition composée de 8 panneaux pédagogiques conçus par l'Agence visait ainsi à donner au public :

- une meilleure compréhension du PLUi et de l'intérêt de celui-ci pour le territoire et ses habitants ;
- des chiffres clés et des éléments de connaissance sur le diagnostic et les enjeux du territoire, en matière de démographie, d'habitat, de mobilité, d'économie, et d'environnement ;
- une vision synthétique du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) actuellement en débat dans les conseils communaux et qui sera prochainement soumis au vote en conseil communautaire.

Fil rouge du PADD, l'adaptation au changement climatique du territoire constituera le principal défi de son aménagement futur. Pour appuyer ce propos, l'exposition était complétée de deux « focus thématiques » :

- sur la ressource en eau, au travers d'un panneau dédié aux champs captants, dont l'aire d'alimentation des captages concerne 11 communes pévéloises ;
- sur la ressource foncière, au travers de photographies aériennes, suspendues dans la salle, de plusieurs villes et villages pévélois, laissant entrevoir l'évolution du tissu urbain et du paysage.

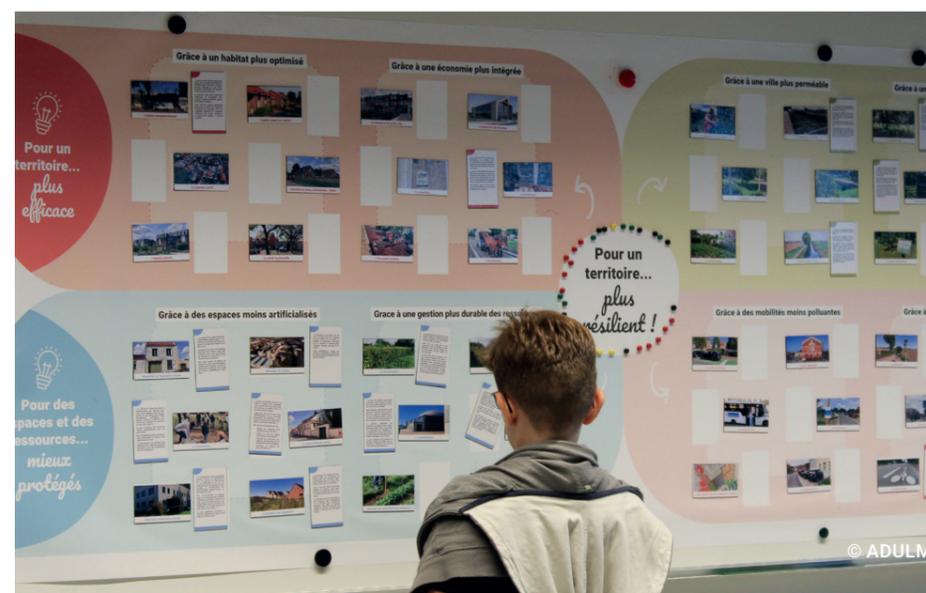
Deux jeux « sérieux » pour réfléchir à l'aménagement de demain

Pour explorer de manière ludique les tenants et aboutissants d'une planification plus écologique, les habitants et visiteurs de l'espace PLUi pouvaient également prendre part à deux jeux « sérieux », conçus par l'Agence :

- La Fresque du Territoire : un jeu qui vise à débattre de la façon dont les villes et territoires sont aménagés, et à sensibiliser aux impacts environnementaux, sociaux et économiques associés. Déclinaison de La Fresque de la Ville créée par Dixit.net, ce jeu a été adapté par l'Agence à l'échelle du territoire du SCOT de Lille Métropole et de ses spécificités : chaque carte est illustrée par des exemples ou chiffres locaux, tandis que de nouvelles cartes ont été créées (sur l'eau, sur l'agriculture...).

- Le Jeu des solutions : une série de devinettes qui explore, de manière complémentaire, 54 outils et façons d'aménager un territoire plus résilient, autour de plusieurs thématiques clés (densité, gestion des ressources, nature en ville, déplacements...). L'objectif : relier sur un grand plateau de jeu des cartes solutions, illustrées par des exemples pévélois, à leurs définitions, expliquant les bénéfices de ces « bonnes pratiques ».

Les échanges et contributions des habitants récoltés autour de ces différentes animations participent ainsi pleinement à la démarche de concertation continue organisée autour du PLUi par la CCPC et l'Agence.



LES DATES CLÉS

PLUi ET CONCERTATION HABITANTE



Janvier 2022 : lancement du PLUi



Février 2023 : 5 réunions publiques pour près de 250 participants

- Développement économique et commercial (Templeuve)
- Environnement, Risques et Adaptation au Changement Climatique (Cysoing)
- Valorisation et Protection du territoire (Phalempin)
- Démographie et Habitat (Orchies)
- Mobilités (Ostricourt)



Mars 2023 : lancement de la plateforme de concertation en ligne

- 40 contributions d'internautes sur 6 thématiques
- Disponible tout au long de l'élaboration du PLUi



28 Septembre 2024 : 10 Co'Fête

- 5 000 visiteurs
- 50 stands, dont 1 « espace PLUi »
 - 8 panneaux d'exposition
 - 14 photographies « suspendues »
 - 4 vidéos pédagogiques en diffusion continue sur le SCOT, le PLUi, le projet de territoire, et le changement climatique dans la région
 - 1 espace concertation
 - 1 espace enfants « Coloriez votre ville » et Puzzle du SCOT
 - 3 Fresques du Territoire réalisées
 - 54 outils et bonnes pratiques d'aménagement mis en avant dans le Jeu des solutions



Une concertation continue à poursuivre...